

NÉGOCIATION NATIONALE 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 13 avril 2022 à 16 h 30

Toutes les personnes membres du SEPÎ sont invitées à une **assemblée générale extraordinaire** afin de participer au processus d'**élaboration du cahier de demandes** en vue de la ronde de **négociation nationale 2023**.

Lors de cette instance, nous vous présenterons la mise au jeu issue des travaux du plus récent Conseil fédératif de négociation (CFN).

Vous aurez ensuite l'occasion de poser des questions sur le contenu du cahier de demandes, de proposer des modifications et d'y faire ajouter des revendications que vous souhaitez voir vos représentants syndicaux porter aux tables de négo.

Pour celles et ceux pour qui cela ne serait pas déjà fait, vous pouvez vous inscrire en cliquant sur le lien ci-contre: <https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZctcu6gpjwvHtQUVxocqkNfgMTyCQ8cAxb6>.

Nous vous invitons à venir faire entendre votre voix en très grand nombre!

Ce sont vos conditions de travail!

C'est votre négo!

▪ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



mercredi

13

AVRIL

2022

à 16h30

Des questions ou besoin d'assistance pour l'instance? zoom@sepi.qc.ca

INFO | BIENVENUE JONATHAN!

Un nouveau membre se joint à notre équipe dynamique!

C'est avec joie que toute l'équipe du SEPÍ souhaite la bienvenue à **Jonathan Leroux**. Jonathan occupera le poste de conseiller syndical en remplacement de Valérie Boulanger pour toute la durée de son congé.

Nous espérons que tu te plairas dans tes nouvelles fonctions et que tu apprécieras ton passage parmi nous.

■ L'équipe du SEPÍ

INFO | PROJET ÉDUCATIF : CHAQUE CHOSE EN SON TEMPS!

Issue de l'application des principes propres à la gestion axée sur les résultats (GAR), l'obligation pour les milieux d'enseignement de se doter d'un projet éducatif s'insère dans une logique de reddition de compte qui était autrefois plus communément réservée aux entreprises privées. Ainsi, le projet éducatif exige que les écoles et les centres se fixent des objectifs en matière de réussite éducative et déploient des moyens afin de les atteindre au cours de la période ciblée.

Étant donné que la périodicité pour ces révisions avait initialement été fixée à cinq (5) ans par le ministre de l'Éducation précédent en 2017, l'année 2022 devait normalement être marquée par des travaux, menés notamment par le CPEPE ou le CPEPC de votre établissement, afin de rendre compte de l'atteinte ou non des objectifs qui avaient été fixés. En temps normal, ces travaux devaient mettre la table pour les consultations et les travaux visant à procéder à l'élaboration d'une mise à jour du projet éducatif.

Toutefois, nul besoin de vous dire que la normalité en a pris pour son rhume au cours des deux dernières années.

La crise sanitaire ayant lourdement impacté le monde de l'éducation, nous pouvons constater que certains délais dans la production et la diffusion de documents essentiels viennent entraver la suite des choses en lien avec la révision du projet éducatif. En effet, nous sommes toujours en

attente d'une nouvelle version du plan stratégique du ministre Roberge et ce dernier se veut un préalable essentiel au déroulement des étapes subséquentes.

Cela étant et compte tenu du fait que le projet éducatif doit être élaboré en cohérence avec le projet d'engagement vers la réussite (PEVR) du centre de services scolaire et que ce dernier doit lui-même être élaboré en concordance avec les orientations comprises dans le plan stratégique ministériel, nous tenons donc à vous aviser qu'**il serait totalement prématuré de procéder à l'élaboration d'une nouvelle version du projet éducatif de votre établissement**. Procéder ainsi vous expose au risque de devoir reprendre les travaux en tout ou en partie s'il advenait que la prochaine version du PEVR du CSSPI adopte des orientations différentes de la version précédente.

Advenant le cas où votre direction décide d'aller de l'avant avec des travaux en lien avec la révision ou pour toute question en lien avec le contenu de cet article, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Soyez un(e) allié(e) !

Le 17 mai est la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**.

C'est pourquoi, dans les semaines qui précèdent cette journée, le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invitent à démontrer votre solidarité en vous affichant comme personne alliée.

La FAE organise depuis maintenant quelques années le **Défi des alliées et alliés**. Lors de ce défi, qui se déroulera **du 2 au 20 mai 2022**, nous vous invitons à poser un geste concret afin de vous afficher comme alliée et allié pour la diversité sexuelle.

Courez la chance de gagner 100\$ d'achats dans une librairie indépendante en relevant un des cinq (5) différents défis qui vous sont proposés :

- Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire;
- Arborer fièrement le macaron des alliées et alliés pour la diversité sexuelle;
- Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues;
- Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement;
- Organiser une autre activité qui a un rayonnement dans votre établissement.

Lorsque vous relevez un des 5 défis, nous vous invitons à vous prendre en photo et à la faire parvenir à la FAE. Vous êtes aussi invités à publier vos photos sur les réseaux sociaux en utilisant #FAEinclusive.

Pour réaliser les deux premiers défis, vous devez vous rendre sur le site Web de la FAE et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) **avant le 22 avril 2022** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 16 mai.



Défi des alliées et alliés pour la diversité sexuelle

Du 2 au 20 mai 2022



BALANCE TON ALLIÉ(E) !

Nous sommes à la recherche de personnes issues de la communauté de la diversité sexuelle et de genre qui ont vécu des expériences positives dans leur milieu de travail grâce à une personne alliée. Avec l'accord de celle-ci, racontez-nous dans un court témoignage (maximum 200 mots) comment elle a fait une différence pour vous dans votre milieu de travail.

Un tirage sera organisé parmi les personnes alliées ayant été dénoncées.

Ces textes pourraient éventuellement être diffusés dans le cadre d'un projet à venir en lien avec les événements entourant la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* du 17 mai.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le www.lafae.qc.ca/defi.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) EXTRAORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022

RETOUR AU TRAVAIL DES PERSONNES RETRAITÉES

Sylvie Zielonka et Maryse Meunier indiquent que des

discussions ont lieu actuellement entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le CPNCF pour mettre en place certains incitatifs financiers afin d'inciter les personnes retraitées à revenir prêter main-forte au réseau scolaire. L'un des incitatifs envisagés est une prime salariale de 7,89% offerte afin de compenser l'équivalent normalement versé par l'employeur à la rente du RREGOP des enseignants et des enseignantes. Les personnes déléguées posent des questions et recommandent à l'assemblée générale d'adopter les modifications à l'Entente nationale.

NÉGOCIATION NATIONALE 2023 — PROJET DE CAHIER DE DEMANDES

Sylvie Zielonka et Sophie Fabris font la présentation des éléments compris dans le projet de cahier de demandes syndicales en vue de la ronde de négociation nationale devant s'amorcer en 2023. Les personnes déléguées posent des questions et proposent des ajouts ainsi que des amendements. Le conseil des personnes déléguées reçoit le projet de cahier de demandes.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

INFO | PROJET DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE

Appel de candidatures

L'annexe LIX de notre Entente nationale 2020-2023 prévoit la mise en place d'un **projet pilote de recherche-intervention portant sur la santé mentale du personnel enseignant**.

Il s'agit d'une entente paritaire qui reconnaît la nécessité et l'importance de consacrer du temps et de développer des moyens concrets, à l'échelle locale, pour prévenir les risques psychosociaux du travail et les problèmes de santé mentale qui peuvent en découler.

Le projet vise à mettre sur pied un dispositif organisationnel (comité) de prévention des problèmes de santé mentale des enseignantes et enseignants dans le cadre de leur travail dans les établissements scolaires. Les travaux seront faits en collaboration avec deux chercheurs de l'équipe interuniversitaire sur la santé mentale des enseignantes et enseignants en milieu de travail, le CSSPI et le SEPÍ.

Les établissements recherchés doivent satisfaire les critères suivants dans leur milieu :

- Adhésion au projet;
- Participation sur une base volontaire;
- Capacité de communication entre le personnel enseignant et la direction;

- Reconnaissance de l'apport de la recherche universitaire;
- Disponibilité pour participer au projet.

Il est important de mentionner qu'avant de manifester votre intérêt à participer au projet pilote, il est essentiel que l'équipe d'enseignantes et d'enseignants en discute lors d'une assemblée générale syndicale afin de décider de manière commune de soumettre la candidature de votre établissement.

Si vous et vos collègues souhaitez participer au projet pilote, vous devez demander à votre direction de remplir le formulaire «Appel d'intérêt» et l'acheminer à Sylvie Zielonka et Karyne Gamelin aux adresses suivantes: sylviezielonka@sepi.qc.ca | karyne-gamelin@csspi.gouv.qc.ca.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

Le 22 avril de chaque année depuis 1995, le Québec célèbre le Jour de la Terre en participant à une multitude d'activités de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Pour sa campagne 2022, Jour de la Terre Canada a opté pour aborder une thématique qui, avec raison, a pris de plus en plus d'ampleur au cours des dernières années : l'écoanxiété.

Pour plus de détails entourant les événements organisés pour souligner le Jour de la Terre, nous vous invitons à consulter leur site Web à l'adresse suivante : <https://jourdelaterre.org/qc>. Vous y trouverez, en plus du calendrier des activités, de nombreux programmes d'action ainsi qu'une foule de suggestions de gestes quotidiens concrets nous permettant, à toutes et à tous, de prendre soin de l'environnement tout au long de l'année.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



RAPPEL | INSPQ : ENQUÊTE SUR LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL SCOLAIRE

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a annoncé une **prolongation** à son enquête sur la santé psychologique du personnel scolaire. La nouvelle date limite pour prendre part à cette enquête d'une grande importance est désormais le **22 avril 2022**.

En guise de rappel, les objectifs de cette enquête sont :

- Produire de nouvelles connaissances sur la santé mentale du personnel travaillant dans les établissements d'enseignement publics québécois au niveau préscolaire, primaire et secondaire, ainsi que les facteurs de risques psychosociaux du travail associés;
- Permettre de bien orienter les actions préventives en santé au travail dans les secteurs d'éducation préscolaire, primaire et secondaire.

la santé mentale du personnel enseignant découlant de la plus récente Entente nationale.

La participation à cette enquête est anonyme et sa durée ne devrait pas excéder les 45 minutes.

PORTRAIT DE LA SANTÉ MENTALE ET DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DU TRAVAIL

Pourquoi ?
Le personnel du secteur de l'éducation est plus à risque de vivre de la **détresse psychologique**. Pourtant, **très peu de données** rigoureuses existent sur le sujet. C'est pourquoi votre participation est cruciale !

Dans le but de ?

- Évaluer les **risques psychosociaux** liés au travail.
- Documenter l'influence de la **pandémie** sur la santé mentale.
- Formuler des **recommandations** et des pistes d'action favorables à la santé mentale.

Pour qui ?
Tout le personnel de **soutien, professionnel, enseignant et cadre** des établissements d'**enseignement public** francophones et anglophones au niveau **préscolaire, primaire et secondaire** du Québec.

De quelle façon ?
En remplissant un **questionnaire** en ligne de 30 à 45 minutes. Les réponses seront traitées par l'INSPQ de façon **anonyme** et resteront **confidentielles**.

En partenariat avec : Québec INSPQ

POUR TOUTE QUESTION, INSCRIVEZ-VOUS À CONTACTER LES RESPONSABLES DU PROJET : MARIEE.PELLETIER@INSPQ.CA MAUDE.LAFANTASIE@INSPQ.CA

Pour plus de détails concernant l'enquête, nous vous invitons à consulter la brochure produite par l'INSPQ : www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/INSPQ-Enquete_sante_psychologique.pdf.

Pour celles et ceux parmi vous qui désireraient contribuer à l'enquête, vous pouvez le faire en visitant le site web suivant : https://www.inspq.qc.ca/nouvelles/enquete-sur-sante-mentale-du-personnel-travaillant-en-milieu-scolaire-quebec?fbclid=IwAR1C8YIMK-zdxf6_LzY11ZcMUy7aaL7LXS26rwwgajKlmVUzys4Vikpd4nsEY.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Il convient également de rappeler que les données recueillies lors de cette enquête serviront à alimenter les travaux du projet pilote de recherche-intervention portant sur

Appel de CANDIDATURES

RAPPEL: Délégation du SEPÎ au X^e Congrès de la FAE

FAE
2022
10^e CONGRÈS
POUR
L'AVENIR

Des places de personnes substitués s'étant libérées, le SEPÎ lance de nouveau un appel de candidatures afin de compléter sa délégation

au X^e Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). En guise de rappel, l'édition 2022 du Congrès de la FAE se tiendra dans la ville de Québec du 27 au 30 juin.

Nous sommes à la recherche de personnes issues de tous les secteurs, et ce, peu importe le degré d'expérience syndicale. Le seul critère à respecter est d'être membre du SEPÎ.

Pour faire partie de la délégation, il vous faudra adhérer à la *Politique de fonctionnement des délégations* ainsi qu'à la *Charte de participation* de la FAE. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant sur l'hyperlien suivant: www.sepi.qc.ca/le-sepi/statuts-et-reglements/politique-delegations. De plus, veuillez prendre note que le SEPÎ respectera les règles émises par la Santé publique qui seront en vigueur au moment de la tenue du Congrès.

Les personnes membres désirant faire partie de la délégation du SEPÎ sont priées de signifier leur intérêt par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca **avant le vendredi 22 avril 2022, à midi.**

■ Annie Primeau | annieprimeau@sepi.qc.ca

INFO | L'ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE

Apprivoiser le mammoth

L'entrée à la maternelle est un moment important dans la vie d'un enfant. C'est un passage vers l'univers des grands, un pas signifiant vers le monde du savoir, le début de la vie d'écolier et d'un long voyage scolaire. L'entrée progressive est un bon moyen pour lui permettre d'amorcer harmonieusement ce parcours... et de combattre le stress qui y est associé.

La trousse *Apprivoiser le mammoth*, présentée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) comprend un document pour les parents de vos futurs élèves et un dépliant d'informations générales. Vous pouvez trouver ces documents sur le site Web du SEPÎ en cliquant sur le lien suivant: www.sepi.qc.ca/maternelle-4ans-prescolaire.

Aussi, nous vous ferons parvenir, par courriel, une version numérique qui pourra être transmise aux parents lors du *Bienvenue au préscolaire* ou encore, lors de l'entrée progressive. Il s'agit de choisir, en équipe cycle du préscolaire, le moment souhaitable afin que tous les parents visés le reçoivent à la même période.

Nous vous rappelons que les modalités de l'entrée des élèves au début de l'année scolaire, incluant l'entrée progressive du préscolaire, doivent faire l'objet de consultations au CPEPE. Selon notre Entente locale, la clause 8-4.02 C) prévoit une période d'entrée progressive minimale de



© FAE

4 jours et maximale de 6 jours. Les personnes enseignantes du préscolaire sont les mieux placées pour déterminer le nombre de jours et les modalités organisationnelles nécessaires liées à ce temps de l'année. Vos collègues du préscolaire ont besoin du soutien de l'AGÉE. Votre choix de modèle d'entrée progressive doit répondre aux besoins de votre milieu.

Un préscolaire réussi permet, ultimement, de mieux dépister les enfants ayant des défis particuliers à relever. Une organisation scolaire ouverte et un soutien personnalisé pour certains dirigent assurément l'enfant vers une vie scolaire sécurisante, stimulante et enrichissante.

Souvenons-nous collectivement qu'il n'y a pas que les élèves qui puissent être sous le choc de l'entrée dans une grande école; les parents peuvent l'être aussi! L'autonomie des enfants qui font leur entrée au préscolaire est très variable d'un enfant à l'autre et ce, même si certains ont fréquenté un milieu de garde avant l'entrée à l'école. L'entrée progressive permet également de baliser et d'équilibrer les dynamiques du groupe, de permettre à chaque élève de prendre le contrôle des événements nouveaux et de se rassurer dans son nouveau vécu.

Bref, l'entrée progressive permet à toute la famille... d'apprivoiser le mammoth!

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | BIENVENUE AU PRÉSCOLAIRE

Saviez-vous que, contrairement à l'entrée progressive, il n'existe aucune entente ni aucune disposition négociée dans la convention collective concernant le *Bienvenue* à la maternelle? Afin d'inclure tout le cycle préscolaire, l'appellation *Bienvenue au préscolaire* sera utilisée tout au long de cet article.

Le *Bienvenue au préscolaire* est une activité d'accueil **organisée par l'école, si celle-ci le désire**, afin que les futurs élèves du préscolaire se familiarisent avec l'environnement scolaire qu'ils fréquenteront. Cette activité permet également d'établir un premier contact et d'observer les futurs élèves. Prenez bonne note que les enfants qui fréquenteront le préscolaire l'année prochaine ne sont pas considérés comme des élèves cette année.

On peut donc avoir le *Bienvenue au préscolaire* et l'entrée progressive dans une école ou encore, n'avoir que l'entrée progressive celle-ci étant conventionnée. Cette décision vous revient, à titre de personnes enseignantes, et dépend de vos besoins.

Dans l'éventualité, où les personnes enseignantes souhaitent la tenue d'une telle activité, le personnel enseignant concerné devra obtenir une compensation en temps ou être rémunéré. Une entente à cet effet, préalable à la tenue de l'activité, doit se faire entre les personnes enseignantes concernées et la direction de l'école.

Nous vous suggérons très fortement **de ne pas utiliser vos journées pédagogiques** pour la tenue du *Bienvenue au préscolaire*. En choisissant une journée pédagogique, vous

vous priveriez volontairement de temps de travail, de temps de suivi et de temps de planification, ce qui serait donner raison et prêter foi aux demandes patronales. Nous suggérons aux titulaires du préscolaire de recourir au support de tous les collègues en AGEE, entériné en CPEPE, afin d'avoir du soutien dans les choix que vous estimerez être les meilleurs, tant pour les modalités concernant le *Bienvenue au préscolaire* que pour celles de l'entrée progressive lors de la prochaine rentrée scolaire. Ces décisions concernent l'ensemble de l'équipe enseignante; pas seulement les titulaires du préscolaire.

La mesure budgétaire **15024 — Aide aux parents**, d'une somme de 1000\$ par école primaire, peut être attribuée pour le *Bienvenue au préscolaire*. Tel que nous pouvons lire dans les règles budgétaires ministérielles, «*Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves de l'éducation préscolaire et de la première année du primaire. (...) Cet accompagnement est élaboré de concert avec les conseils d'établissement et s'inscrit en complémentarité des mesures proposées par le ministère de la Famille pour mieux soutenir la transition vers l'école.*» On peut donc en conclure que la somme peut servir, entre autres, à défrayer le coût de la suppléance et ainsi permettre la libération des titulaires un jour régulier de classe. Encore une fois, nous vous conseillons de passer par vos CPEPE respectifs **sans tarder** afin de discuter du mode de répartition des ressources budgétaires de votre établissement et de faire les propositions qui répondent le mieux à vos besoins et à votre réalité.

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES 2022-2023

La rencontre pour la répartition des tâches 2022-2023, dans votre établissement, devrait se faire sous peu, d'ici le 20 mai. N'oubliez pas que nous mettons à votre disposition un document de règles régissant la procédure pour la répartition des fonctions et responsabilités afin que l'opération se fasse selon les règles et sans heurts. Le document est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante: www.sepi.qc.ca/dossiers/affectations.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide, nous sommes à votre disposition.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Le **TOPDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Tél.: 514 645-4536 | Par courriel: topo@sepi.qc.ca